

Vous travaillez dans le remorquage ?

Voici les salaires barémiques à partir du 1 février 2024

Indexation +0,79 % sur les salaires barémiques

SALAIRES BAREMIQUES

- Entreprises de remorquage, poussage ou halage de bateaux de mer dans les eaux intérieures

Avance brut dans le système de travail, 1 semaine de prestation et 2 semaines de repos		
	Salaire mensuel	Salaire horaire
Capitaine	4.195,63	30,2206
Timonier	3.611,72	26,0148
Mécanicien	3.995,18	28,7768
Assistant mécanicien	3.469,36	24,9894
1er matelot	3.369,47	24,2699
2ème matelot A	3.244,35	23,3687
Stagiaire	1.840,82	13,2592

Budget de la nutrition :

20,64 €

Votre Liberté
Votre Voix

